



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Allocation des PFMP pour les lycéens professionnels

Calendrier de lancement 2023 - 2024

Textes réglementaires :

- [Décret n°2023-765 du 11 août 2023 relatif au versement d'une allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel](#)
- [Arrêté du 11 août 2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel](#)

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) réalisées à partir de la rentrée scolaire 2023 seront éligibles à l'allocation pour laquelle les premiers versements interviendront fin janvier 2024.

JUIN 2023 – SEPTEMBRE 2023	Phase d'inscription des élèves et de recueil des pièces justificatives et des RIB des bénéficiaires
OCTOBRE 2023 – NOVEMBRE 2023	Ouverture de l'application dédiée « APLyPro » Validation et édition des décisions d'attribution annuelles
A PARTIR DE NOVEMBRE 2023	A partir des PFMP réalisées et attestées, édition des états liquidatifs tout au long de l'année
JANVIER 2024	Premiers versements de l'allocation Concerneront les PFMP réalisées à partir de la rentrée scolaire 2023